



REUNION DU BUREAU ASC STE SUZANNE

13 octobre 2015

PRESENTS : Jean-Pierre PAEZ – Eric GARATE – Nicole DARRIEUX – David DELUC – Charles CAFARA – Hubert MOLES – Henri SANCHEZ – Damien SAPHORE – Céline SARTHOU – Jean-Marie HERVE – Philippe DUPLAA (En qualité de Maître de Cuisine) – Patrick DARRIEUX (En qualité de Maire de Ste SUZANNE) – Anita BEUSTE (En qualité de Présidente Association ARC EN CIEL)

ABSENTS Excusés: Didier LUBET* – Laurence LUBET* – Isabelle MAYS* – Sandrine LANNES – Katia LANGUET – Sébastien DARRIEUX

*Départ du bureau

En préambule de la réunion, un vote pour l'organisation du REVEILLON est réalisé.

VOTE A L'UNANIMITE pour une 3eme année.

ORDRE DU JOUR :

**PREPARATION A L'ORGANISATION DU
REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE**

Plusieurs points sont vus lors de cette 1ere réunion de mise en place. Beaucoup de ces points seront détaillés et approfondis au cours des prochains jours. On va classer les éléments actés dans un 1^{er} temps et les choses à approfondir dans un second temps.

1- ELEMENTS ACQUIS

NOMBRE DE PARTICIPANTS POSSIBLE : Lors de la 1ere année, nous avons reçu pas moins de 150 invités. Lors de la seconde année, nous avons poussé jusqu'à 200 personnes. Soit le maximum autorisé pour la sécurité des hôtes. Cette année, nous repartirons avec un maximum de 200 convives.

TARIFS APERITIFS : A été validé par les membres présents, le coût de 2€ par apéritif. Le tarif de la coupe de champagne reste à déterminer, ainsi que le coût de la Bouteille de Champagne (qui reste aléatoire selon le prix d'acquisition.)

TARIFS MENUS : Les menus seront réfléchis dans la limite de 50€ par adultes et 10€ par enfants

PLAN DE TABLE : Pour une meilleure organisation, nous avons voté pour un plan de table qui sera rempli par les membres de l'organisation, selon les desideratas des convives. Une table enfant sera également mise à disposition.

COMMUNICATION : Nous allons communiquer dès la semaine prochaine sur les 3 journaux les plus lus sur notre canton, à savoir SUD OUEST – LA REPUBLIQUE DES PYRENEES – L ECHO BEARNAIS.

INSCRIPTIONS : Une permanence sera organisée tous les mercredis et vendredis soir du 21 octobre 2015 jusqu'au 23 décembre 2015, dans la limite des places disponibles.

2- ELEMENTS A APPROFONDIR

MENUS : Le président de l'association Foot-Basket ASC Ste Suzanne, Jean-Pierre PAEZ, a rencontré le gérant du restaurant LA CASA, Jean-Pierre DOMINGUEZ, pour l'élaboration de 2 menus maximum. Lesquels seront soumis au vote ultérieurement. Bien entendu dans la limite du budget établi par les organisateurs.

DECORATION SALLE : Nous allons demander à nos amis, déjà décorateurs des éditions précédentes, Pierre MELIANDE et Laurent MONTAGUT, s'ils acceptent de faire à nouveau preuve de leur imagination comme ils ont si bien pu le faire ces 2 dernières années.

COMMUNICATION : De la même manière, une aide artistique sera utile, et nous allons bien entendu sonder Guillaume SARTHOU, s'il accepte de mettre ses qualités à notre service. Pareil, pour les impressions de ces affiches, Anthony MOREAU sera sondé s'il accepte lui aussi de recommencer les impressions...

ANIMATION : une ouverture au débat a été abordée sur l'animation. Principal acteur d'une soirée réussie, l'animateur devra faire preuve d'ingéniosité et de talent pour faire vibrer nos convives. Christophe LUBET, animateur des 2 précédentes éditions, sera sondé, s'il accepte de repartir pour une 3eme année. Nous allons également regarder si d'autres options d'animations sont possibles, plusieurs cas ont été évoqués. Elargir la liste de potentiel DJ disponible (le coût faisant partie des contraintes), en cas de refus de Christophe, entre autres choses. S'il y a une possibilité d'animation entre les repas, par des intervenants extérieurs ou par l'animateur principal (à déterminer).

COURRIERS : Les courriers seront faits dans le courant de la semaine pour informer les différents organismes de cette organisation de réveillon 2015. A savoir :

- MAIRIE ORTHEZ : Pour Buvette, Grilles de sécurité, Chaises et Podium
- CCLO : Pour les Poubelles et/ou containers
- SACEM : Pour droits à la musique
- MAIRIE STE SUZANNE : Pour info au conseil consultatif

RAVITAILLEMENT : il sera fait par les organisateurs une fois le menu décidé et quand une majorité de convives auront répondu présent.

Le secrétaire,

Jean-Marie HERVE